



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Conseil municipal N°01/2021 du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

**Nombre de conseillers**

• En exercice	7
• Présents	5
• Votants	5
• Absents	0
• Exclus	0

Date de convocation : jeudi 25 mars 2021.

Date d'affichage : lundi 12 avril 2021.

Le premier avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.  
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

**Absent non-excuse** : Madame Andréa ROUME et Monsieur Michel TRONCHE.

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°08/2021 PARTICIPATION AU SIIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que les membres du Syndicat Intercommunal de gestion des services d'Incendie et de Secours (SIIS) du secteur de Bains-les-Bains ont fixé la participation à 7€ par habitant, soit 287 € pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation communale 2021 et précise qu'elle est validée pour toute la durée du mandat tant qu'elle demeure inchangée (7€ par habitant).

JEAN PIERRE POIROT  
2021.04.19 13:58:05 +0200  
Ref:20210415\_104801\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le 12 avril 2021.

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 19/04/2021 à 14h08  
Référence de l'AR : 088-218803112-20210401-082021b-DE